

Covid-19, le rôle des assurances en question

lundi 23 mars 2020, par [lpe](#)

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, s'est entretenu aujourd'hui lundi 23 mars par téléphone avec le comité de présidence de la Fédération française des assurances (FFA) afin de recueillir leurs engagements pour accompagner les entreprises affectées par la crise du coronavirus.

Les assureurs se sont ainsi engagés à :

- contribuer à hauteur de 200 millions d'euros au fonds de solidarité qui a été créé par le Gouvernement pour soutenir les entreprises confrontées à une baisse significative de leur activité ;
- différer le paiement des loyers pour les très petites entreprises (TPE), les petites et moyennes entreprises (PME) appartenant à l'un des secteurs dont l'activité est interrompue en application de l'arrêté du 15 mars 2020 ;
- maintenir les garanties d'assurance des TPE qui connaîtraient des difficultés ou des retards de paiement pendant toute la durée de la période de suspension de l'activité ;
- travailler à la conception d'un produit d'assurance en cas de catastrophe sanitaire majeure pour améliorer l'offre de couverture assurantielle à destination des entreprises pour l'avenir.

En effet, la garantie "pertes d'exploitation" ne semble pas couvrir l'arrêt total ou partiel d'activité consécutif à cette épidémie.